

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Direction générale des collectivités locales

Département des études et des statistiques locales

**Circulaire du 16 février 2010 relative aux budgets primitifs des intercommunalités
à fiscalité propre 2010**

NOR : IOCB1004102C

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales à Mesdames et Messieurs les préfets.

Comme chaque année, la direction générale des collectivités locales va procéder à l'analyse des budgets primitifs des intercommunalités à fiscalité propre.

Je vous saurais gré de m'adresser un exemplaire du budget 2010 accompagné de son état de dette des communautés urbaines, communautés d'agglomération, syndicats d'agglomération nouvelle de votre département dès qu'ils vous auront été transmis.

Ces documents sont à envoyer dès que possible, et au plus tard le 15 juin 2010, à M. François-Pierre GITTON, direction générale des collectivités locales, département des études et des statistiques locales, 2, place des Saussaies, 75008 Paris.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général des collectivités locales,

É. JALON